



Véhicules de police brûlés devant le commissariat de Cavaillon



Réforme de la surveillance des personnes gardées à vue et retenues dans les locaux de police



UN1TÉ 54 pose la question :

Les policiers vont-ils devoir délaissé la voie publique pour rester dans les commissariats afin de surveiller les véhicules d'intervention et les personnes retenues dans les locaux de police ?

UN1TÉ 54 réclame que l'Etat prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ses agents, exige le retrait des mesures contenues dans la note DGPN du 27.09.2024 et demande l'abrogation du décret 2023-1330 du 28.12.2023.